Chronique Roubaisienne

BUREAU : 39, Rue Pauvrée, 39 — ROUBAIX

TELEPHONE — Numéro 3.28 — TELEPHONE

CONTRE LES BLESSES

On ne sait vraiment plus quoi faire pour empêcher les ouvriers de jouir du bénéfice des quelques lois faites pour eux par le Parlement.

On nous rapporte que l'un d'eux vient d'être obligé de partir de l'établissement Lepoutre, rue de la Redoute, parce qu'il avait été témoin d'un accident arrivé, il y a quelque temps, à un nommé Duquenne.

Celui-ci avait, comme c'est l'habitude, fait certifier son accident par deux camarades, mais l'un d'eux revint sur ses dires et seul, D... D... vint devant le juge de paix affirmer que Duquenne lui avait réellement dit qu'il s'était blessé en soulevant une chaîne.

Appelé au bureau du directeur, M. Lestard à la suite de cette déposition, il eut à subir un dernier assaut. On lui aurait fait comprendre qu'il aurait tout bénéfice à revenir sur ses déclarations au juge de paix, car il pourrait, lui fit-on comprendre, regretter son obstination.

Le soir, l'ouvrier s'étant présenté pour toucher les 15 francs de primes auxquels il avait droit, il se trouva en présence du directeur qui lui dit ,affirme-t-il : « Vous n'aurez rien, allez réclamer votre prime au blessé ».

L'ouvrier comprit et déclara qu'il quittait l'usine.

Voilà ce qu'on nous a conté. Si c'est vrai, *comme il y a tout lieu de le croire, on ne* saurait trop protester contre des procédés qui tendraient, si on n'y mettait bon ordre, à empêcher un blessé du travail d'apporter le témoignage de ses camarades d'atelier en cas de contestations.

SOIGNEZ DONC VOS CHIENS

M. Roussel, adjoint aux chiens policiers, ne semble pas se préoccuper beaucoup de son chenil, car, s'il le visitait de temps à autre, il s'apercevait bien vite que tout ne va pas au mieux pour les malheureux quadrupèdes qui s'y trouvent.

On vient de nommer sous-brigadier un agent de deuxième classe qui passe sur le dos de ses collègues hors classe. Il doit avoir des qualités spéciales comme éleveur ; il doit connaître le métier. Nous n'aurons donc pas besoin de lui rappeler que la première condition pour former un bon chien, *pour avoir une bête vigoureuse autant qu'intelligente*, c'est de la tenir dans un état de propreté irréprochable.

Or, nos pauvres chiens policiers sont couverts de vermine. Quand ils arrivent dans les postes, ceux-ci deviennent inabordables. On se gratte rien qu'en les voyant ; on est obligé de se boucher le nez en passant auprès d'eux ; en un mot, ils sont pour ceux qui doivent être leurs conducteurs, un objet de terreur.

La deuxième condition, c'est de *bien les nourrir*, de savoir leur confectionner une appétissante pâtée.

Il doit, nous le répétons, savoir tout cela, le sous-brigadier des chiens, sans qu'il certainement on ne lui eut pas donné un avancement qualifié de « scandaleux » par beaucoup.

Espérons donc qu'il fera part de sa science à son chef, le brigadier et qu'au lieu de passer leur temps avec les quatre chiens désignés pour partir au concours de Paris, ils vont s'occuper un peu de tous les animaux habitant le chenil, y compris ceux qui rongent, les vingt-sept chiens ne devant pas aller visiter la capitale.

Il y a longtemps que M. l'adjoint eut dû donner des ordres en conséquence s'il désire conserver des chiens, qui nous ont coûté assez cher pour qu'on s'arrange de façon à ne pas être obligé de les remplacer par d'autres aussi coûteux lorsque la mort aura fait son œuvre.

BRULE AU PIED

M. Jules Langennack 25 ans, demeurant rue Dugueschin, 30, dégraisseur chez MM. Motte et Meillassoux, rue du Coq-d'Français a reçu des éclaboussures d'eau bouillante sur le pied gauche, en nettoyant un foulon.

Le praticien, qui lui a donné des soins, a constaté des brûlures étendues sur le pied.

UNE RATTACHEUSE BLESSEE

Chez MM. Henri Ternynck et fils, fabricants, boulevard de Fourmies, Mme Marie Vanderstraeten, 57 ans, rattacheuse, demeurant rue de la Providence, 10, s'est fait une plaie pénétrante à l'index droit en voulant couper une barbe.

M. le docteur Lepers a prescrit 25 jours de repos.

EN TOMBANT SUR UNE MEULE

M. Pétrus Scheldeman, 35 ans, demeurant rue des Cordonniers, 21, au Mont-à-Leux, meuleur chez MM. A. et L. Renard, fondeurs rue de l'Ommelet, 143, est tombé sur une meule en marche, ce qui lui occasionna une contusion thoracique droite, une fracture maxillaire inférieure, partie latérale droite.

M. le docteur Montaigne a *prescrit 6 semaines* de repos.

UN TAMPONNEMENT

Hier, vers trois heures quarante-cinq, le domestique Auguste *Mesdagh*, au service de M. Lecomte-Screpel, marchand de charbon, en passant avec un camion attelé de deux chevaux, a tamponné le tramway qui était arrêté rue Neuve.

Une barre du marchepied du tramway fut brisée et quelques détériorations ont été faites au côté du car.

LES TROUVAILLES

Mademoiselle Lucie Mortel, demeurant rue des Arts, 112, a trouvé une fourrure pour dame.

M. Emile Dubois, demeurant rue de l'Alouette, cour Mulliez, 1, a trouvé un trousseau de trois clefs.

— M. Léopold Vancoppenolle, demeurant rue de Beaumont, estaminet de l'octroi, a trouvé un réticule renfermant divers papiers au nom de Clémence Duthoit.

LES ACCIDENTS DU TRAVAIL

Chaque année, le chiffre de ces accidents devient plus élevé et devant cette progression constante on se demande avec anxiété si on ne se décidera pas à faire quelque chose pour la sécurité des travailleurs.

Il est, en effet, absolument inadmissible que le nombre des accidents augmente si véritablement on met des appareils protecteurs au service des ouvriers.

Or, en 1906, on comptait 4,912 accidents de travail, tandis qu'en 1907 on en a relevé 6,062. C'est donc une augmentation de 1,150.

LES LISTES ELECTORALES

Les demandes en inscription sur la liste électorale de 1908 seront reçues à la mairie de Roubaix à partir de ce jour. *Les intéressés* doivent se présenter le plus tôt possible munis des pièces justificatives suivantes :

Extrait de naissance ou livret de mariage, ancienne carte d'électeur ou certificat de radiation, livret militaire ou certificat d'exemption, récépissé de changement de domicile civil ou pièce justifiant d'une durée de résidence de six mois à Roubaix.

Les naturalisés devront produire leur acte de naturalisation. Les fils d'étrangers non inscrits sur les tableaux de recrutement de la classe prochaine, un extrait de leur acte de naissance et avoir 21 ans révolus le 31 mars 1908.

COMMENCEMENT D'INCENDIE

Un commencement d'incendie, peu de chose, moins que rien, a éclaté hier soir, vers 5 heures, au « Progrès de l'Ameublement », maison tenue par M. Lambert Verhaghe, à l'angle des rues de l'Epeule et Breuin.

De l'étoupe qui se trouvait dans le grenier ayant pris feu, on ne tarda pas à voir sortir du toit une épaisse fumée qui donna l'éveil.

Aussitôt le quartier fut en émoi et tandis qu'on avertissait les pompiers, des ouvriers arrivant avec des seaux d'eau s'empressèrent de noyer le foyer.

Quand les pompiers arrivèrent, tout était pour ainsi dire terminé et c'est à peine s'ils eurent à intervenir.

Les dégâts se montent à 300 francs environ.

UNE CHUTE

Un dégraisseur de chez MM. Motte et Meillassoux frères, teinturiers, rue du Coq-Français, M. Eugène Hespel, 19 ans, demeurant rue de Condé, cour Lecomte, 2, s'est fait une contusion au poignet gauche en tombant avec une charge de pièces.

M. le docteur Harlet a prescrit trois semaines de repos.

COTE DE LA LAINE

Roubaix, 3. — On a coté ce matin en Bourse : 5 37 janvier A ; 5 80 février A ; 5 25 mars A ; 5 20 avril A ; 5 20 mai A ; 5 20 juin A ; 5 20 juillet A ; 5 15 août A ; 5 15 septembre A ; 5 15 octobre A ; 5 17 novembre A ; 5 15 décembre A.

Affaires enregistrées en Bourse à midi :

10,000 kilos sur décembre à 5 15 ; 20,000 sur janvier à 5 20 ; 15,000 sur janvier à 5 50 ; 15,000 sur décembre à 5 15 ; 20,000 sur novembre à 5 17 ; 20,000 sur juillet à 5 20 ; 5,000 sur février à 5 30 ; 5,000 sur juin à 5 20 ; 15,000 sur janvier à 5 32 ; *5,000 sur juillet à 5 17 ; 30,000 sur avril à 5 15 ;* 30,000 sur mai à 5 15. —Total : 180,000 kilos.

RENTES DES TRAVAILLEURS

BLESSE AU PIED. — Chez MM. Emile Roussel *père et fils*, le jeune Ferdinand Vandenbulcke, 14 ans, apprêteur, demeurant à Saint-Genois (Belgique), a été blessé au pied gauche par une roue de chariot.

Quinze jours de repos.

LA CHUTE D'UNE BRIQUE. — Un maçon, M. *François Provincial, 27 ans, demeurant rue de* Maubeuge, 10, occupé pour le compte de ses patrons, MM. Bayart père et fils, rue Sévigné, dans le chantier des foyers automatiques, a été contusionné au dos par suite de la chute d'une brique.

Quinze jours de repos.

EN DEGORGEANT LES CYLINDRES. — Chez MM. Alfred Motte frères et Jules Porisse, M. Victor Davrin, 25 ans, rattacheur, demeurant rue de la Redoute, 117, s'est fait une plaie à la main gauche en dégorgeant les cylindres.

Quinze jours de repos.

UNE ENTORSE. — A la coopérative « La Paix », M. Charles Deroubaix, 39 ans, chauffeur-conducteur, demeurant rue de Maufait, s'est fait une entorse au genou droit en montant l'escalier avec un panier.

Quinze jours de repos.

INFORMATIONS ET COMMUNICATIONS

L'AVENIR DU PROLETARIAT, société civile de retraites. — La réunion mensuelle aura lieu le dimanche 5 janvier de 10 heures à midi, au siège du Comité 22, rue du Vieil-Abreuvoir. Renseignements, adhésions, paiement des cotisations.

FEDERATION DES SOCIETES ACCORDEONISTES DE LA REGION DE ROUBAIX, TOURCOING, HALLUIN, WATTRELOS ET ENVIRONS. — La Société des Accordéonistes Tourquennois, qui a eu l'honneur du tirage au sort pour l'organisation de la première fête fédérale, nous informe que celle-ci aura lieu probablement le 30 août. En outre cette fête fédérale sera accompagnée d'un concours individuel accordéoniste, avec prix en espèces et diplômes, réservé aux accordéonistes faisant partie des sociétés fédérées. La délégation de MM. les chefs et sous-chefs se réunira le dimanche 12 janvier, au siège des Accordéonistes Roubaisiens « l'effet de s'entendre pour l'organisation dudit concours.

CERCLE MODERNE. — *Section chorale mixte.* — Ce soir, samedi, à 8 heures 1/2 précises, répétition partielle pour toutes les parties du nouveau chœur à l'étude.

MOUVEMENT SOCIAL

CHAMBRE SYNDICALE DES MOULEURS EN FER ET EN CUIVRE. — La réunion de commission de contrôle aura lieu le dimanche 5 courant, à 10 heures précises du matin, « Au Maréchal de Coyghem », Grande-Rue, 111.

Présence indispensable.

ETAT CIVIL

de ROUBAIX du 3 janvier 1908

Naissances. — Jeanne Duflou, rue des Longues-Haies, 118. — Edmond Huygens, rue des Fleurs, cour Desrousseaux, 35. — Henri Villette, route de Leers, maisons Coulon, 2. — Alice Ducatez, boulevard de Cambrai. — Marie Cambien, rue de la Gare, 55.

Publications de mariages. — Désiré Tack, tisserand, à Hem, et Juliette Decleroq, tisserande, rue David-d'Angers, 9. — Albert Deplanque, employé de commerce, rue Ternaux, 7, et Henriette Waegebaert, sans profession, rue de Lannoy, 77. — Léonard Vandevelde, peintre, boulevard de Cambrai, cour Selosse, 10, et Camille Masure, bambrocheuse, rue Newton, cour Derduyts, 1. — Polydore Carton, tisserand, boulevard de Fourmies, et Valentine Dekeyser, couturière, boulevard de Fourmies. — Emile Leleu, dessinateur en tissus, rue du Tilleul, impasse Ingouville, 5, et Laure Lefebvre, couturière, rue Pierre-de-Roubaix, 96. — Félix Vanassche, aide maçon, Grande-Rue, cour Delbar, 16, et Odile Duchatel, ménagère, même adresse. — Edouard Renard, ourdisseur, rue du Pile, 77, et Blanche Vandenbeuken, ourdisseuse, à Tourcoing. — Gustave Guyot, voyageur, rue d'Inkermann, 182, et Germaire Vanderkeere, sans profession, à Paris. — eGorges Imbrecht, employé de commerce, à Wattrelos, et *Angèle Biquet, sans profession, Grande-*Rue, 322. — Louis Vanbesien, tisserand, rue de Bouvines, 147, et Marie Lemaire, tisserande, à Croix. — Pierre Foucart, tisserand, rue Chateaubriand, 24, et Marie Pollez, journalière, rue Chateaubriand, 23. — Victor Leclercq, employé de commerce, *rue des Fabricants*, 68, et Marie Leclercq, sans profession, rue Saint-Honoré, 43. — *Clément Stockman*, trieur de laine, à Wattrelos, et Angèle Dufour, confectionneuse, rue de Bouvines, cour Fontier, 64.

Décès. — Gabrielle Eilkin, 1 mois, rue Blanchemaille. — Catherine Lecerf, 74 ans, ménagère, rue Philippe-le-Bon, 29. — Appolinaire Warhem, 64 ans, sans profession, rue Barbieux. — Séraphine Verhauwen, 93 ans, sans profession, rue Saint-Jean. — Lucie Lowyck, 67 ans, sans profession, rue Saint-Jean. — Alexandre Tahon, *71 ans, sans profession*, rue Saint-Jean. — Françoise Gyselinck, 72 ans, sans profession, rue Saint-Jean. — Marie Vanlerberghe, 62 ans, sans profession, rue Saint-Jean. — Stéphanie Delos, 75 ans, cordière ,rue du Grand-Chemin, 84.

GAZETTE TOURQUENNOISE

BUREAUX : 1, rue de Roubaix

Le froid règne toujours à l'Hôtel des Postes

Les employés gelés. — Quelles mesures prendre ?

Il y a quelques jours, nous nous plaignions de ce que le froid régnât à l'hôtel des Postes et Télégraphes. Le calorifère n'avait pas été allumé. C'est certain. Était-ce pas mesure d'économie ? Nous avons peine à le croire. Nous aimons mieux imaginer que suivant la formule classique « il était en réparations ». On nous l'a dit et c'est en somme vraisemblable. Il est certainement été sage de ne pas attendre la période des grands froids pour visiter le calorifère et s'assurer de son bon fonctionnement. Mais dans les administrations, vous savez... On a réparé le calorifère. Pendant le temps de la réparation les employés ont souffert ; ils ont dû endosser manteau sur pélerine, sortir cache-nez et casquettes. Ce fut un rude moment à passer. L'épreuve est terminée car le calorifère marche, maintenant, et quand nous entrons au bureau de poste, une tiédeur nous enveloppe... Eh bien, non ; et voici qui est suprêmement ironique. Le calorifère ne marche toujours pas !

Il y a un an il ne marchait pas non plus ; facteurs et commis s'en plaignirent à M. Trévis, inspecteur du travail. Et le calorifère marcha !

Nous ne reprocherons pas à l'administration des Postes d'épargner le combustible. On brûle, paraît-il, 2,500 kilos de charbon par mois. Il est dès lors à déplorer qu'un calorifère qui est si bien rourri donne un si pauvre rendement.

Le mal est grand mais il n'est pas sans remède. Si le calorifère est défectueux, qu'on le remplace. C'est très simple. Il est inadmissible que les facteurs qui se rendent à l'hôtel des Postes à 4 heures du matin pour le triage des lettres et les commis qui passent la nuit dans le hall *soient exposés à de multiples maladies*, par la faute d'un capricieux appareil de chauffage.

Nous avons remarqué, vendredi soir, que des ouvriers étaient occupés à la réfection des portes d'entrée et de sortie. Ah, ces portes ! Pourquoi n'établit-on pas un système de portes doubles ? *Nous avons étudié la disposition du bâtiment.* Il serait très facile de poser de grandes portes à l'extérieur.

Nous réclamons et tout le public réclamera avec nous : 1° un bon calorifère ; 2° de doubles portes.

Quand on les aura établis, tout ira bien.

P.-T. P.

UNE HISTOIRE COMPLIQUEE

M. Niéderst, commissaire de police du 3e arrondissement, a reçu vendredi la visite de M. Louis Chambard, 63 ans, fileur, rue de l'Epine. Celui-ci lui déclara que passant la veille, à onze heures du soir, près de l'usine Flipo, il avait rencontré trois hommes dont il en connaissait deux. L'un est un sieur Pierre Vanieuvanuisse ; l'autre fait son temps dans un régiment d'artillerie. Les trois hommes offrirent une chope à Louis Chambard qui accepta, sans se faire prier. On partit, à la recherche d'un cabaret. Le groupe arrivait à l'angle des rues du Touquet et de l'Epine, lorsqu'un des compagnons de Louis Chambard sonda la poche de son vestor et en retira une pièce de dix sous, qu'il s'appropria.

Chambard fut aussi frustré de sa montre et de sa chaîne de montre. Comme il tentait de s'opposer à cette opération illégale, il fut saisi au collet, terrassé et roué de coups. Tout au moins c'est ce que le plaignant déclara au commissaire. Il ne put produire de certificat médical, étant, a-t-il dit, trop pauvre pour payer un médecin, mais comme pièce à conviction il lui a suffi d'exhiber son visage, dont les lèvres sont contusionnées et dont un œil est copieusement poché.

Le soldat qui faisait partie du trio a été interrogé vendredi après-midi par M. Niédesrt. Il prétend n'avoir dérobé ni montre ni argent. Il aurait rencontré, dans un estaminet, Chambard qui l'aurait qualifié à diverses reprises de fainéant. A cette injure il aurait répondu par des coups de poing.

Ajoutons que Chambard a retrouvé sa montre qu'une main mystérieuse déposa au seuil de sa maison.

M .Niédarst continue son enquête.

SOUS UN CAMION

Vendredi après-midi, à 2 heures 1/2, M. Emile Prun, domestique au service de M. Belangé, marchand de pétrole à Saint-André-lez-Lille, conduisait un camion rue de Mouveaux. Il était arrivé en face de la maison portant le numéro 38 lorsqu'il glissa de son siège et roula sur la chaussée. Le cheval continua sa route et une des roues arrière du camion passa sur les jambes du malheureux. Il fut relevé par des passants et conduit dans un estaminet voisin. On le croyait dangereusement atteint. Il n'en était rien. Bénéficiant d'un heureux et singulier hasard, M. Emile Prun ne portait aucune blessure apparente. On mande néanmoins le docteur Guidée. Celui-ci examina le blessé qui se plaignait de douleurs internes et le fit transporter à l'hôpital dans une voiture d'ambulance. Son état n'inspire pas d'inquiétude mais étant données les circonstances de l'accident, il sied de formuler des réserves. On ne pourra être fixé que dans quelques jours.

DETTE A REGLER

La gendarmerie a arrêté vendredi matin Jean-Baptiste Scheldernaert, 40 ans, journalier, coiffeur de l'Abattoir. *Cet homme qui négligea de* régler une amende à laquelle il avait été condamné par le tribunal de simple police purgera deux jours de prison. Il a été dirigé sur Lille vendredi après-midi.

LE NOUVEAU CHEF DE GARE

M. Charles Bedon, ancien chef de la petite vitesse à la gare aux marchandises de Saint-Sauveur-lez-Lille, récemment nommé chef de gare à Tourcoing, en remplacement de M. Marquant, nommé inspecteur à Boulogne-sur-Mer, a pris possession de ses services vendredi après-midi. Le personnel des divers services lui a été présenté par M. Marquant, qui rejoindra son poste incessamment.

Quoi qu'on fasse, chocolat et café des Galeries Lilloises ont conquis les Lillois qui en mangent 500 k. p. jour. Epicerie, confiserie.

CONTRE LE FROID

Il entre un nombre considérable de personnes au poste de police. On nous pardonnera la banalité de cette assertion. Or, parmi les personnes visées, il en est très peu qui prennent la précaution de fermer la porte après elles. Ces mêmes personnes, lorsqu'elles sortent, laissent invariablement la porte ouverte. Détail futile, sourira peut-être le lecteur. Futile, mais pas du tout ! Ceux qui travaillent au poste de police sont à tout instant gifflés par le vent glacé. Ils seraient très heureux de n'être pas gratifiés de ces gifles. Donc, citoyennes et citoyens, n'oubliez plus de fermer la porte.

Puisque nous sommes amenés à parler du poste de police, n'oublions pas de prier ceux de nos amis qui nous apportent des lettres et communiqués, de nous les adresser avant 6 heures, pour faciliter notre tâche. Ceci n'a rien de commun avec le froid, mais n'est pas sans importance.

MORT DE FROID

L'hypothèse que nous avions émise hier était juste : Ernest *Ritier est bien le nom de l'homme* mort de froid près du canal. Le malheureux est né à Poix (Somme). On ne lui connaissait ni profession ni domicile.

LUMINOL Savon donnant au Linge une blancheur éclatante

ORPHEONISTES CRICKS-SICKS

C'est le samedi 1er février, à 8 heures 1/2, que sera donné, dans la salle des fêtes du théâtre municipal, place Leverrier, le grand concert d'hiver des Orphéonistes « Crick-Sicks ». La société s'y fera entendre dans trois grandes œuvres de son répertoire : *La Légende de Jumièges*, de H. Maréchal ; *Le Chant des Matelots*, de Th. Radoux, et *Espérance*, de Th. Radoux, M. H. Maréchal, qui assistait lors de la fête Sainte-Cécile à l'exécution de son œuvre, s'est déclaré enthousiasmé de l'interprétation que lui avait donnée M. Duysburgh. L'exécution du *Chant des Matelots* par nos Orphéonistes a provoqué les applaudissements unanimes du public gantois et les éloges les plus flatteurs de la presse belge.

Quant au chœur *Espérance*, de Radoux, nos concitoyens n'ont pas oublié la remarquable audition que M. Duysburgh en a fournie à Tourcoing, au concours de 1902 ; rul doute que, sous la même direction, cette œuvre ne soit interprétée par les « Crick-Sicks » de merveilleuse façon.

La commission s'est en outre assuré par l'intermédiaire de M. G. Boucrel, l'aimable et réputé baryton, le concours d'artistes de première valeur.

M. Paul Viardot, violoniste, un des parfaits artistes de l'époque ; Mme Gaby-Gerkins, cantatrice du théâtre de la Monnaie de Bruxelles ; cette excellente artiste rappellera à ceux qui l'ont entendue Mme Dina Beumer, la vocaliste la plus remarquable qui se soit jamais produite dans les concerts des « Crick-Sicks » ; Mlle Marguerite Thévenard, une des étoiles les plus en vue du Vaudeville de Paris ; M. Georges Robert, de l'Odéon, le parfait acteur que nous avions applaudi déjà l'an dernier dans *Le petit Lulli*, et enfin M. Paul *Stupuy*, le consciencieux accompagnateur que nous n'avons pas à présenter autrement à nos lecteurs.

Voilà, en vérité, un programme ingénieusement composé. L'effort artistique des « Crick-Sicks » est réel. Le public le comprendra et ne ménagera pas ses applaudissements à nos concitoyens.

LEURS RENTES

ENTRE LE TAMBOUR ET L'AVANT-TRAIN D'UNE CARDE. — Chez Lepers-Duduve fils, filateurs, rue des Piats, 82, Alfred Piennevaux, 31 ans, débourreur, rue des Piats, 286, a été comprimé entre le tambour et l'avant-train d'une carde. *Il a été contusionné à la région lombaire* et à la région abdominale gauche.

Quinze jours de repos.

EN ATTELANT UN CHEVAL. — Chez Lantoin et Paris, camionneurs, Alfred Tremann, 28 ans, domestique à Mouscron (Belgique), a glissé, est *tombé sous les brancards d'une voiture* et s'est blessé légèrement au thorax et au pied gauche.

Dix jours de repos.

EN TOMBANT. — Chez Lemaire et Vittu, industriels, 102, rue de Bouvines, Firmire Vlaene, 19 ans 1/2, doubleuse, rue Lamartine, s'est blessé à la *jambe droite*.

Quinze jours de repos.

EN HEURTANT UNE MANIVELLE. — Chez Motte frères, filateurs de coton, Jean Vandevorde, 24 ans, teinturier, rue du Labourreur, s'est fait une entorse au poignet gauche.

Quinze jours de repos.

EN HEURTANT UN CAMION. — Au peignage de la Tossée, rue de Roubaix, 157 François Vandorme, 71 ans, domestique, rue des Cinq-Voies, 219, s'est contusionné à la région thoracique gauche.

Dix jours de repos.

AU COURS D'UNE CHUTE. — Aux Chemins de fer du Nord, Henri Daussy, 22 ans, sous-chef lampiste, rue de Madagascar, 8, à Wattrelos, est tombé en traversant la voie ferrée et s'est blessé au genou droit.

Douze jours de repos.

ETAT CIVIL

de TOURCOING du 3 janvier 1908

Naissances. — Bodin Joseph, rue des Coulons, 58. — Delvoye Jules, rue Jourdan, 3. — Deronne Marcel, rue d'Alsace, 31. — Desrousseaux Robert, rue Desurmont, 63. — Wallez Denise, rue du Flocon, 244. — Delplanque Lucien, rue du Cimbale, 85. — Ergelbert Raymonde, rue de Croix, 1. — Ramy Appoline, rue de Gand, 676. — Lahousse Jean, rue Chanzy, 8. — Tiberghien Marie-Louise, rue Nationale, 73. — Ghesquière Berthe, rue Lacépède, 37.

Décès. — Anraet Marie, 49 ans, rue d'Havré, 3. — Dumortier Hortense, 67 ans, rue de Carvin, 21. — Deprest Arthur, 44 ans, rue Claude-Bernard, 205. — Prouvost Blanche, 33 ans, rue d'Isly, 11. — Brassart Jean-Baptiste, 81 ans, rue d'Havré, 3. — Alleweireldt Simonne, 8 mois, rue des Piats. — Ritier Ernest, 60 ans, rue Nationale, 122. — Poissonnier Emilienne, 5 mois, rue de Creil, 21. — Bossut Marie, 36 ans, rue Winoc-Chequeel, 36. — Deledique Fidèle, 78 ans, rue des Archers, 30.

Autour de Roubaix-Tourcoing

CROIX

UNE MISE AU POINT

Sous le titre : « Une grave affaire », l'*Echo du Nord* annonçait hier que M. Gaston Desbarbieux, entrepreneur de toitures à Anzin, venait d'être l'objet de graves accusations de malfaçon de la part d'un de ses anciens ouvriers.

A ce propos, M. Florimond Desbarbieux, entrepreneur de travaux publics à Croix, vient d'adresser au directeur de l'*Echo du Nord* la lettre suivante :

« Croix, le 3 janvier 1908.

» Monsieur le Directeur,

» Je vois que, sous la rubrique « Valenciennes, Une grave affaire », votre journal se fait l'écho d'une dénonciation calomnieuse, œuvre d'un de mes ouvriers congédiés et tendant à me taxer d'irrégularités et même de vols dans mes fournitures, soit à la ville de Valenciennes, soit au service du Génie dans cette ville. Par la présente, je vous signifie, pour que vous ne puissiez invoquer l'ignorance :

» 1° Que c'est moi, Florimond Desbarbieux, entrepreneur de travaux publics à Croix, ayant maison à Anzin, celle-ci gérée par mon fils Gaston, qui a fait les travaux visés par votre article ;

» 2° Que j'ai en mains de quoi répondre victorieusement à ceux-là *seuls qui ont le droit de* m'interroger sur les calomnies de l'ouvrier Hervan ;

» 3° Que je tiens pour diffamatoires les bruits ou les articles de journaux qui, sans souci du mal considérable que laissent toujours les insinuations malveillantes, mettent une certaine coquetterie à répandre dans le public, sans contrôle et sans attendre l'enquête officielle, des propos comme ceux relatés dans votre journal ;

» 4° Que je vous mets en demeure d'avoir à réparer le mal déjà fait par votre article en insérant la *présente à la même place* de la chronique de Valenciennes où cet article a paru. Je vous mets en demeure de le faire avant que les autorités compétentes n'aient solutionné la question ;

» 5° Enfin, je fais toutes réserves de mes droits tant pour *votre article* paru que pour ceux qui pourraient suivre.

» Recevez, Monsieur le Directeur, l'expression de ma considération distinguée.

» Florimond DESBARBIEUX,
entrepreneur de travaux publics,
à *Croix*. »

WATTRELOS

UN CAMBRIOLAGE

M. Alexandre Dubrulle, tisserand, demeurant rue Vauban, a été désagréablement surpris en rentrant chez lui jeudi soir, vers 7 heures 1/2, après sa journée de travail, de voir que pendant son absence un malfaiteur s'était introduit dans sa maison, après avoir fracturé la porte du jardin et la fenêtre donnant dans la cour.

Les malandrins, après avoir tout fouillé, s'étaient retirés en emportant un pardessus en cheviotte noire de 45 francs, un gilet de 3 francs, une montre en argent de 35 francs, un chaîne en nickel de 2 francs, deux paires de boucles d'oreilles de 10 francs, une fourrure de 8 fr. 50, une chaîne en argent de 8 francs et un réveille-matin de 9 francs.

M. Dubrulle a déposé hier matin une plainte entre les mains de M. Buchart, commissaire de police de Wattrelos.

Jusqu'à présent, l'enquête ouverte pour découvrir *l'auteur de cet important cambriolage* n'a donné aucun résultat.

Personne, dans le voisinage, n'a rien vu ni rien entendu.

Il faut, d'ailleurs, faire remarquer que la maison de M. Dubrulle et celle attenante ne sont pas *habitées* dans la journée, les deux ménages étant occupés dehors.

CHERENG

JEUNE IMPRUDENT. — Un gamin de 13 ans, Emile Coupez, demeurant à Cysoing, était monté *sur un chariot, hier, vers 3 heures 1/2.*

Près de la station de Chéreng, le petit imprudent voulut descendre. Il glissa malheureusement sur les pièces de tissus dont était chargée la voiture et tomba sur le sol. Avant que le conducteur, au service de M. Decatoire, eût pu arrêter son véhicule, l'une des roues lui passait sur la rotule droite, qui fut grièvement foulée.

Après avoir reçu les soins d'un médecin, le petit imprudent fut reconduit au domicile de ses parents.

Lille

Lendemain de fête

Un jeune ouvrier cordier de Wasquehal, nommé Louis Walles, rue de Lille, 72, arrivait en notre ville avant-hier, avec l'intention de s'amuser un brin.

Entrant chez *M. Buquart, débitant, rue des Robleds*, 35, il y rencontra un individu, Julien Desmaretz, 20 ans, rue des Robleds, 39, avec lequel il travailla quelque temps.

Les deux anciens condisciples renouèrent connaissance, le verre en main. Bientôt vint se joindre à eux un ami à *Desmaretz*.

Les trois copains se livrèrent à forces libations et ne tardaient pas à quitter l'estaminet pour se diriger en d'autres lieux de plaisir.

A peine le trio se trouvait-il dans la rue, plongée dans l'ombre propice au crime, que Walles fut assailli par ses amis de rencontre qui le rouèrent de coups et lui subtilisèrent son portemonnaie contenant 35 francs.

Leur exploit accompli, les deux malandrins disparurent dans la nuit, abandonnant leur victime qui, marrie, s'en fut conter sa mésaventure à M. Guyot, commissaire de police du 3e arrondissement.

Si Walleg aime s'amuser, il aime aussi ses économies.

Peu satisfait du procédé peu chevaleresque de Desmaretz pour s'emparer de son pécule, et désireux de remettre la main sur l'un et sur l'autre, il revenait vendredi matin à Lille, dans l'espoir de retrouver son indélicat compagnon de la veille.

Un heureux hasard favorise M. Walles, dans ses recherches.

En effet, au moment d'entrer dans l'estaminet de M. Buquart, rue des Robleds, il aperçut son agresseur tranquillement assis à une table.

D'une seule traite, il courut à la recherche d'agents qu'il renvontra par hasard ! leur désigna son homme qui, avant d'être revenu de son abrutissement, était appréhendé et conduit au poste du 3e arrondissement.

Interrogé par M. Guyot, il se défendit comme un beau diable, de la grave accusation qui pesait sur lui. Malheureusement, le magistrat le fit fouiller ; dans sa poche on trouva le portemonnaie dérobé à Walles.

Tout d'abord, interloqué, le malandrin déclara que ce portemonnaie, qui ne renfermait plus que 1 fr. 95, lui avait été donné par un inconnu !

« Mon garçon, lui dit le commissaire de police, cette histoire avec moi ne prend pas ! Nous allons aller chez vous, je suis certain d'y rencontrer votre ami et complice ».

Et, voilà les agents partis rue des Robleds, 39. Dans le couloir de cet immeuble, les représentants de l'autorité se trouvèrent en présence d'un individu ivre-mort, que M. Walles reconnut formellement comme étant celui qui, la veille, accompagnait Desmaretz.

Ce gaillard, un nommé Félix Marlier, 21 ans, demeurant rue Boitel, 12, fut mis en présence du débitant avec Desmaretz. M. Buquart, sans hésitation, les reconnut comme ayant jeudi fait de nombreuses libations en son établissement avec M. Walles.

Devant ces déclarations aussi précises, M. Guyot a maintenu les deux jeunes chenapans en état d'arrestation et les a fait mettre hier à la disposition du Parquet.

Le congé du garçon boucher

Afin de commencer l'année d'une agréable façon, un boucher, Pierre L..., 28 ans, demeurant rue Solférino, s'était promis une bonne partie de plaisir.

Mais pour goûter la joie et le bonheur sans mélange, L... résolut de trouver une compagne.

C'est ainsi qu'au cours de ses pérégrinations il fit la rencontre, rue Faidherbe, d'une élégante jeunesse avec laquelle il passa la nuit et une grande partie de la journée.

Le moment de la séparation arrivé, l'incandescent boucher ne put se résoudre à abandonner son amie et décida d'aller la reconduire chez elle, à Roubaix.

Après avoir pris, à la gare, les tickets de chemin de fer, Pierre s'aperçut avec une grande *émotion de la disparition* pon seulement de la donzelle mais aussi de son portemonnaie renfermant 60 francs.

Le boucher alla donc porter plainte à la police, et c'est ainsi que se termina le congé de l'Ami du galant boucher.

Le Froid à Lille

Le thermomètre avec désespérante régularité continue à descendre. Après avoir marqué 6, 8, 10 degrés, il indiquait la nuit dernière, à 2 heures, 14 degrés.

De longtemps, les Lillois n'ont subi une telle température. La Deule, rétractaire à la gelée, se couvre de glace en maints endroits.

Le vent souffle toujours avec la même vigueur, venant du Nord ou du Nord-Est.

Et voici la bise glaciale qui cingle et rougit les visages, les promeneurs s'empressent hâtivement dans les rues, le col relevé, se garant, inutilement, de ce vent qui les enserre dans un réseau glacé.

A la Porte de Dunkerque, les patineurs fervents du skating s'en donnent à cœur joie, depuis trois jours. Insensibles au froid, cache-nez roulé autour du cou, mains en poches, ils se livrent avec ardeur à leur sport favori, se riant des non initiés aux douceurs du patin qui réclament une température plus clémente.

Ce froid persévérant tait chaque jour des victimes, dont beaucoup restent inconnues ou désirent conserver l'anonymat.

Vendredi, vers 7 heures du matin, une fillette occupée rue Lamartine à trier des escarbilles s'affaissa *sur le sol frappée de congestion.*

Conduite au poste du 7e arrondissement, elle y reçut les soins que nécessitait son état.

La journée des tamponneurs

La série continue sans interruption :

Un camion chargé de marchandises, appartenant à MM. Tornoy et Goube, rue Barthélémy-Delespaul, passait, vendredi vers 9 heures et demie du matin, rue de Fontenoy.

Soudain, le car V numéro 544 survint à vive allure, et, malgré les efforts du wattman qui serra ses freins, la collision eut lieu.

Le camion jeté sur le côté de la voie, reçut de graves avaries.

Quant au conducteur, il est sorti heureusement indemne de la rencontre.

Les dégâts matériels subis par les deux véhicules sont assez importants.

C'ETAIT POUR SE CHAUFFER

En raison des rudes froids que nous subissons, on grelotte à la maison de Martin V..., âgé de 43 ans, demeurant rue Mazagran, autour du poêle sans combustible.

C'est cette malheureuse circonstance qui a amené ce pauvre homme à commettre un vol de charbon au préjudice du gaz de Wazemmes, où il était occupé en qualité de manœuvre.

Hélas ! pour lui, il fut pincé au moment où, sur un énorme tas de charbon, se trouvant dans la cour de l'usine, il faisait une petite provision, une trentaine de kilos environ.

Martin V... fut donc l'objet d'un procès-verbal pour vol.

AU FEU !

Jeudi, vers 6 heures et demie du soir, un feu de cheminée s'est déclaré dans les cuisines de la 6e compagnie du 43e de ligne, à la Citadelle.

Les pompiers du poste de la Hallotterie ont rapidement éteint ce feu qui n'a causé que des dégâts insignifiants.

— Vendredi, vers 8 heures du matin, le feu s'est déclaré dans les caves de la Banque Laurent et Fauchart, place Rihour.

Ce commencement d'incendie qui avait pris naissance dans un tas de copeaux fut vivement maîtrisé par les sapeurs-pompiers d'uposte de la rue du Fresne. Dégâts insignifiants.

— Le même jour, vers 2 heures 1/2, les pompiers de ce poste étaient